

30. Degré de ségrégation des établissements secondaires (élèves de 15 ans)

Parmi les pays européens ayant participé à PISA, la Communauté française est l'un des systèmes éducatifs où la ségrégation entre établissements en fonction des caractéristiques socioéconomiques et du niveau d'acquis des élèves est la plus importante. En Communauté française, les établissements secondaires semblent moins ségrégatifs pour ce qui est de l'origine nationale ou linguistique des élèves, ce qui pourrait être en partie lié à une proportion relativement importante d'élèves d'origine étrangère dans le système éducatif.

De nombreuses études ont montré combien les établissements scolaires pouvaient différer les uns des autres du point de vue des caractéristiques de leurs élèves (Baye *et al.*, 2004, 2005). En d'autres termes, en Communauté française, les écoles auraient tendance à concentrer des populations scolaires qui ont tendance à se ressembler au point de vue du niveau des acquis et des caractéristiques socioéconomiques des élèves.

Pour documenter cette question, des indices de ségrégation scolaire ont été créés. Ils permettent de mesurer les dissimilarités entre établissements d'enseignement secondaire en Communauté française, en comparaison avec d'autres pays de l'Union européenne. Chaque indice représente le pourcentage d'élèves ayant une caractéristique donnée (par exemple, les élèves qui parlent chez eux une langue étrangère) qui devraient théoriquement changer d'établissement scolaire si l'on voulait que les élèves partageant cette caractéristique soient équitablement répartis dans l'ensemble des établissements scolaires¹. Plus la valeur de l'indice s'approche de 100, plus les élèves présentant une caractéristique particulière sont concentrés dans certains établissements. Une valeur proche de 0 indique qu'au contraire, le groupe d'élèves sous étude est équitablement réparti dans l'ensemble des établissements.

Les figures 1 et 2 s'intéressent à la ségrégation en fonction du niveau des acquis des élèves dans les établissements secondaires de pays européens. Elles présentent les indices de ségrégation des 10 %² d'élèves les plus faibles en lecture et en mathématique à partir des données des évaluations PISA 2000 (lecture) et PISA 2003 (mathématique). Que ce soit en lecture ou en mathématiques, la Communauté française fait partie des systèmes éducatifs les plus ségrégatifs, dans le sens où il faudrait théoriquement faire changer d'établissement près de 60 % des élèves de 15 ans les plus faibles pour que ceux-ci soient équitablement répartis dans l'ensemble des établissements. La ségrégation selon le niveau d'acquis des élèves apparaît également très forte en Allemagne et en Communauté flamande, ainsi qu'en Italie, en France et aux Pays-Bas. À l'inverse, la composition des établissements secondaires suédois et finlandais est beaucoup plus équilibrée, puisqu'il faudrait déplacer « seulement » 30 % des élèves les plus faibles pour que ceux-ci soient équitablement répartis dans l'ensemble des établissements. La relation entre tendance à la ségrégation selon le niveau d'acquis et performances moyennes n'est pas univoque : parmi les systèmes très performants en lecture au test PISA 2000, on trouve des systèmes très peu ségrégatifs comme la Finlande, la Suède, l'Irlande ou le Royaume-Uni, et des systèmes ségrégatifs, comme l'Autriche et la Communauté flamande. Parmi les pays au-dessus de la moyenne internationale en mathématiques, on retrouve des systèmes peu ségrégatifs comme la Finlande, la Suède et le Danemark, ainsi que des systèmes ségrégatifs, tels que les Pays-Bas ou la Communauté flamande. Les pays les plus performants ne sont en tout cas pas les systèmes les plus ségrégatifs.

Les pays les plus ségrégatifs en fonction du niveau des acquis des élèves ont tendance à regrouper également les élèves en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques³. En Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie, plus d'un tiers des élèves les plus défavorisés socialement devraient changer d'établissement si l'on voulait que les écoles soient socialement équilibrées (figure 3).

La mixité dans les établissements (figure 4) est quant à elle mieux établie, même si pas encore parfaite, sans doute en raison de la spécialisation de certains établissements pour des filières privilégiées par les garçons ou les filles.

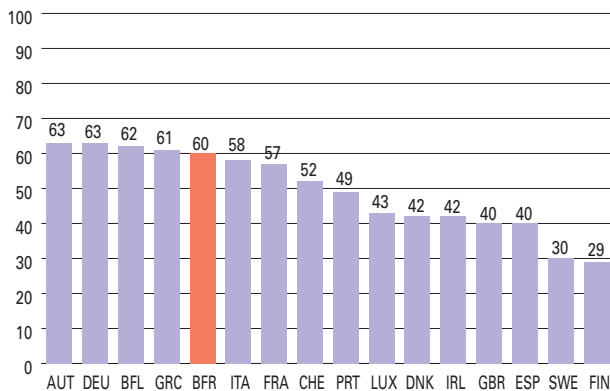
Comparativement aux pays européens, la ségrégation selon le lieu de naissance des parents paraît paraître peu accusée en Communauté française (figure 5). Il faut cependant noter que c'est aussi le cas en Communauté germanophone, en Suisse ou au Luxembourg, c'est-à-dire dans des pays où la proportion d'élèves de 15 ans dont les deux parents sont nés à l'étranger (représentée par des ronds) est très importante. En d'autres termes, ce groupe d'élèves y atteint une masse critique assez importante, déjà dispersée sur le territoire et dans les écoles. Enfin, parmi les 6 % d'élèves de 15 ans qui disent parler chez eux une langue étrangère, près de la moitié devraient changer d'établissement pour être équitablement répartis dans les établissements en Communauté française (figure 6). Les pays où ce groupe d'élèves constitue une infime minorité, comme l'Irlande ou en Espagne, sont également ceux qui semblent les plus ségrégatifs : dans ces pays, la minorité d'élèves allophones est particulièrement concentrée dans certains établissements.

1 L'indice a été calculé selon la formule suivante : $S = 0,5 * \sum (A_i/A - B_i/B)$, où S correspond à l'indice de ségrégation, A_i représente le nombre d'élèves du groupe sous étude dans un établissement donné (par exemple, le nombre d'élèves étrangers dans l'école i), A représente le nombre total d'élèves du groupe sous étude (le nombre total d'élèves étrangers en Communauté française), B_i représente le nombre d'élèves de chaque établissement ne présentant pas la caractéristique étudiée (par exemple, le nombre d'élèves « non étrangers » dans l'école i), et B le nombre total d'élèves ne présentant pas la caractéristique étudiée (le nombre total d'élèves « non étrangers » en Communauté française).

2 Lorsque l'indice de ségrégation est calculé à partir d'une variable continue, comme le niveau en lecture ou le niveau socioéconomique, il faut « arbitrairement » déterminer un point de coupure qui permette de séparer la catégorie sous étude des autres élèves. Ce point de rupture, les 10 % les plus faibles ou désavantagés, a été déterminé en réponse à un objectif d'égalité de traitement de tous les élèves, y compris des plus désavantagés.

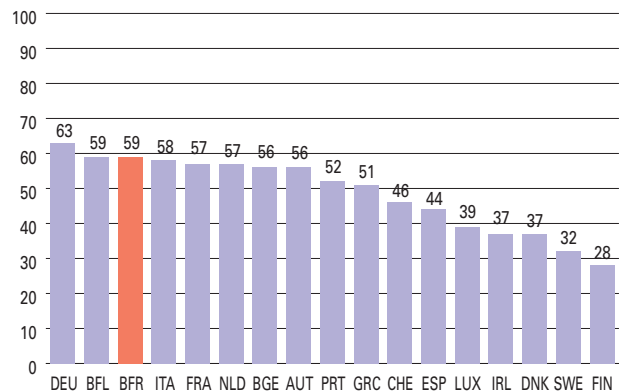
3 Le coefficient de corrélation entre l'indice de ségrégation en fonction des caractéristiques socioéconomiques (indice HISEI dans PISA) et l'indice de ségrégation en fonction des caractéristiques académiques est de 0.52 pour PISA 2003 (mathématiques) et de 0.50 pour PISA 2000 (lecture).

Figure 1. Ségrégation des 10 % d'élèves de 15 ans les plus faibles en lecture – PISA 2000



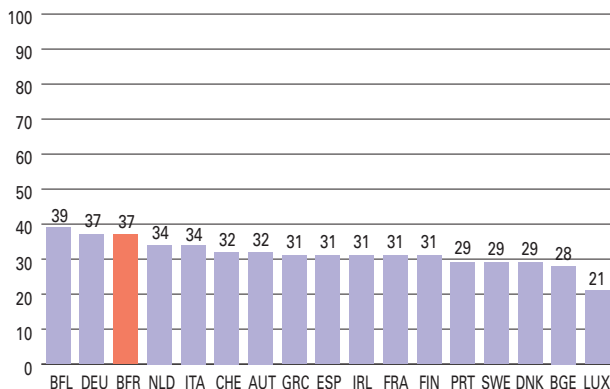
Mode de lecture : en Autriche, il faudrait théoriquement déplacer 63 % des 10 % des élèves de 15 ans les plus faibles en lecture afin que ces derniers soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires.

Figure 2. Ségrégation des 10 % d'élèves de 15 ans les plus faibles en mathématiques – PISA 2003



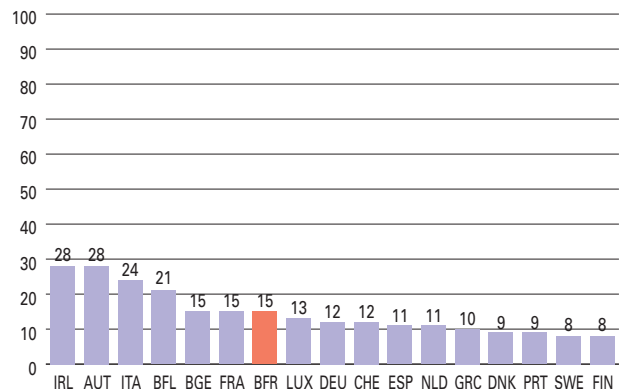
Mode de lecture : en Allemagne, il faudrait théoriquement déplacer 63 % des 10 % des élèves de 15 ans les plus faibles en mathématiques afin que ces derniers soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires.

Figure 3. Ségrégation des 10 % d'élèves de 15 ans les plus défavorisés socioéconomiquement – PISA 2003



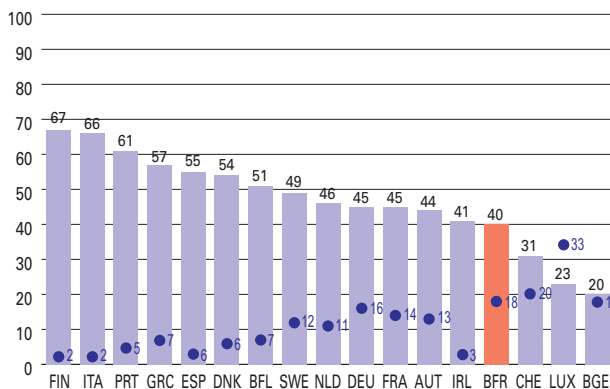
Mode de lecture : en Communauté flamande, il faudrait théoriquement déplacer 39 % des 10 % des élèves de 15 ans les plus défavorisés socioéconomiquement afin que ces derniers soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires. Le milieu socioéconomique est évalué grâce à l'indice HISEI de PISA, qui est un indice de statut socio-professionnel calculé à partir de la profession des parents.

Figure 4. Ségrégation des élèves de 15 ans en fonction du sexe – PISA 2003



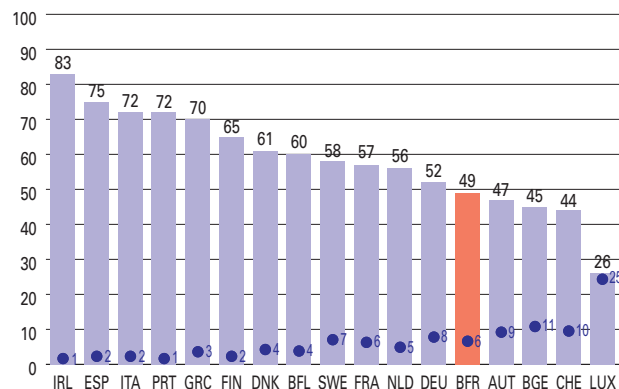
Mode de lecture : en Irlande, il faudrait théoriquement déplacer 28 % des garçons de 15 ans afin que ces derniers soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires.

Figure 5. Ségrégation des élèves de 15 ans dont les parents sont nés à l'étranger – PISA 2003



Mode de lecture : en Finlande, il faudrait déplacer 67 % des élèves de 15 ans dont les deux parents sont nés à l'étranger afin que ces élèves soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires. Ces élèves représentent 2 % des élèves de 15 ans en Finlande.

Figure 6. Ségrégation des élèves de 15 ans qui parlent une langue étrangère chez eux – PISA 2003



Mode de lecture : en Irlande, il faudrait théoriquement déplacer 83 % des élèves de 15 ans qui parlent chez eux une langue étrangère (autre que la langue d'enseignement ou que les autres langues ou dialectes nationaux) afin que ces derniers soient répartis de manière homogène dans l'ensemble des établissements secondaires. Ces élèves représentent 1 % des élèves de 15 ans en Irlande.